

Pour un premier contact, téléphonez au

02/352.37.12

Le Conseil de l'Action Sociale est composé de onze membres élus par le Conseil Communal de Waterloo :

M. E VERDIN, Président ; M. J.P. LOUCKX, Mme J. GAYZAL-PEROT, **M. J.F. THONON,** Mme P. VANDEWALLE-COMPERNOLLE, **M. F. BOURGYS,** Mme **B. ALAERTS,** **M. T. LIGOT,** Mme F. HAULOTTE, Mme G.DERIVIERE, Mme N. THONON, Membres.

En son sein, un Comité Spécial du Service Social a été formé (les noms des membres ont été notés en caractères gras, M. J-F Thonon en est le vice-Président).

Président : Etienne Verdin
<http://www.cpaswaterloo.be>
Mail : cpas@cpaswaterloo.be



L'entrée



L'accueil



SERVICE SOCIAL DU C.P.A.S. DE WATERLOO



**QUELLE QUE SOIT VOTRE
SITUATION, VOUS POUVEZ
AVOIR BESOIN DE NOUS....**

Chemin du Bon Dieu de Gibloux 26

1410 Waterloo

Tél. : 02/352.35.11

Le Service Social

Accessible à toute la population de Waterloo Quelle que soit votre situation financière

Vous fournit :

- tous conseils et renseignements utiles pour faire valoir vos droits ;
- une guidance psychosociale, morale ou éducative ;
- une aide matérielle sous la forme la plus appropriée ;
- une aide sociale,
- une aide médicale,
- une écoute

Permanences : lundi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h30 à 12h – autres jours sur rendez-vous.

Il est composé des cellules suivantes :

- Le Social Général
- L'insertion socioprofessionnelle (qui organise notamment des tables d'emploi hebdomadaires)
- La cellule des personnes étrangères (qui s'adresse à toutes les personnes inscrites au registre d'attente de la Commune ou au registre des étrangers)
- La cellule seniors (qui s'adresse aux 60 ans et plus)

Le Service Logement

S'adresse à toute personne en recherche de logement ou souhaitant obtenir des renseignements concernant le droit au logement ; les baux à loyers, les garanties locatives et tout ce qui touche au logement, le Fonds Social de l'eau, les compteurs à budget d'électricité, le Fonds Social mazout (allocation de chauffage).

Permanences : lundi de 8h30 à 11h30, mardi de 16h à 18h, mercredi de 9h à 12h et jeudi de 8h30 à 11h30.

Le Service de Consultations Juridiques

S'adresse à toute personne souhaitant obtenir un renseignement d'ordre juridique.

Permanence assurée par un avocat inscrit au barreau de Nivelles

tous les 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois à 17h (contactez le 02/352.37.12 entre 8h30 et 16h30).

Permanence assurée par une juriste et un licencié en notariat.

tous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois à 18h30. (pour prendre rendez-vous, contactez le 02/352.37.12 entre 8h30 et 16h30).

La Médiation de Dettes

Le Service Social est conventionné avec un organisme agréé pour la médiation de dettes. Contactez le Service Social au 02/352.37.12 pour plus d'informations

L'Espace Public Numérique

Ce service met 9 ordinateurs avec connexion Internet à votre disposition. Vous pouvez également bénéficier de l'assistance d'un moniteur.

La Coordination Sociale

Le C.P.A.S. est conventionné avec la majorité des associations ou institutions communales à vocation sociale, tels que le Centre Pluraliste Familial, la Croix Rouge, la maison de la Parentalité,.....

L'écrivain public ☎ 02 352 98 82 :

En collaboration avec l'échevinat de l'Égalité des chances, une personne est à votre disposition sur rendez-vous pour écrire votre courrier, compléter ou comprendre un document.

A votre demande, il peut vous orienter vers l'association la plus adaptée à vos souhaits et vos besoins et ainsi vous faire bénéficier des meilleures conditions.

Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi la Maison de Repos et la Maison de Repos et de Soins « Le Gibloux »

Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi le Service d'aide aux familles et aux personnes âgées.

Le Centre Public d'Action Sociale est au service de toute la population de Waterloo